



Passerelle vers CAH de la mention B

Organisme de formation certifié sous le N° 190322-C2036B



La certification : Certificat d'aptitude à l'hyperbarie de la mention B

Niveau : 3

Formacode : 31870

Code CPF : 237528

N°Certif Info : 84738

Textes réglementaires :

Décret n°2011-45 du 11 janvier 2011 relatif à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare ; Décret n°90-277 du 28 mars 1990 relatif à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare ; Arrêté du 30 octobre 2012 définissant les procédures d'accès, de séjour, de sortie et d'organisation du travail pour les interventions en milieu hyperbare exécutées avec immersion dans le cadre de la mention B « techniques, sciences et autres interventions » ; Arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés au risque hyperbare. Arrêté du 14 mai 2019 définissant les procédures d'accès, de séjour, de sortie et d'organisation du travail pour les interventions en milieu hyperbare exécutées avec immersion dans le cadre de la mention B « techniques, sciences, pêche, aquaculture, médias et autres interventions »

Délivrance de la certification :

Par l'organisme de formation après validation par le stagiaire des acquisitions des connaissances et des compétences liées au C.A.H. 1 B (pour les E3) ou C.A.H. 2 B (pour les E4).

Le métier :

L'objectif de cette formation hyperbare de la Mention B est basé sur les aptitudes pour de futurs plongeurs professionnels à maîtriser parfaitement leur évolution jusqu'à 3 ou 5 bars de pression relative (30 à 50 mètres), à contrôler la gestion de la décompression en utilisant les procédures du Ministère du Travail pour les immersions et à mettre en place des procédures de sécurité et d'assurer celle de leurs équipiers.

L'objectif final est d'obtenir une qualification à l'hyperbarie en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le titulaire peut utiliser cette certification en complément de son activité professionnelle principale afin d'exercer son métier en immersion. Les domaines d'activités relevant de la Mention B sont :

- L'intervention subaquatique scientifique
- L'intervention subaquatique technique
- Autres interventions subaquatiques

Le titulaire peut être salarié d'une entreprise, d'une collectivité territoriale. Il peut également être indépendant.

La formation :

Rythme : cursus continu à plein temps en centre de formation.

Volume horaire : 48 à 72 heures en centre selon niveau d'entrée.

Durée de la formation : 2 à 3 jours selon niveau d'entrée.

Lieu : Zone technique du port de pêche - Boulevard de la baie de Txingudi – 64700 HENDAYE.

Nombre de places : 6 par session.

Calendrier 2021 : 15 au 17 mars – 1^{er} au 03 novembre.

Délai d'accès : Le montage de votre dossier d'inscription peut prendre du temps de par l'obtention d'un RDV médical ou selon le financeur sollicité. L'idéal est de planifier votre inscription une fois le RDV médical obtenu. Nous entamerons ensuite les démarches pour une demande de financement dans le cas où vous pouvez y prétendre. Ce délai d'accès à la formation se situe entre 1 à 3 mois en moyenne.

Publics : S'adresse à tous types de publics (Homme/Femme, Salariés/Inscrits pôle emploi...) à partir du moment où l'intéressé dispose d'une aptitude médicale hyperbare en lien avec la certification visée et un diplôme E3 ou E4. Les plateformes pédagogiques sont conformes aux exigences des agréments DGT (Direction Générale du Travail) ainsi que par la DIRRECTE (Direction Régionale du Travail) pour les formations à la sécurité et professionnelle hyperbare. Suite à audit effectué par BCS certification, notre centre est certifié sous le n° 190322-C2036B.

Moyens pédagogiques :

- Cours magistraux en salle de cours
- Travaux de groupe
- Mises en situation sur différents ateliers pédagogiques
- Suivi personnalisé

Dès l'inscription validée et avant l'entrée en formation, mise à disposition d'un accès à distance à l'ensemble des supports théoriques en lien avec le parcours de formation. Cela à travers une plateforme de e-learning mis en place par nos soins. Cette plateforme permet de se préparer en amont aux apports théoriques qui seront dispensés ensuite en présentiel (face à face) pendant la formation.

Outils de formation - Plateaux techniques :

Pour les cours théoriques, présentation et utilisation de matériel en atelier, comprenant :

- 4 salles de cours équipées : tables, chaises, tableaux blanc, feutres, vidéos projecteurs.
- 1 séchoir pour les vêtements néoprènes.

La baie d'Hendaye (0 – 60 m) pour les mises en situations pratiques en mer au moyen de nos supports plongée (semi rigide et vedette). Le centre dispose d'un local technique sur le port comprenant :

- Le stockage du matériel (EPI-EPC).
- La station de gonflage air.
- Un vestiaire pour le personnel féminin et masculin.
- Embarcations : bateau type semi rigide, barge aluminium type ostréicole.

Evaluations : Evaluations continue sur la partie pratique en cours de formation. La dernière journée comporte un examen écrit portant sur les apports théoriques dispensés pendant la formation et une mise en situation professionnelle (mise en place d'un chantier type hyperbare).


Issue de la formation : le candidat se voit délivrer le Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie Mention B de la Classe visée selon si E3 ou E4 à l'entrée (Sous réserve de réussite lors de l'évaluation finale). Dans le cas d'un échec, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour se représenter à une session d'évaluation sans passer de nouveau par un cursus de formation.

Contenu des 7 Thématiques :

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de maîtriser :

- Connaissances théoriques des dispositions réglementaires
- Connaissances théoriques liées à l'activité professionnelle
- Matériels et équipements : Equipements de Protection Collective (EPC) et Equipements de Protection Individuelle (EPI) – Autres équipements
- Organisation des interventions
- Les Différentes procédures d'intervention
- Maîtrise des procédures d'intervention jusqu'à profondeur en corrélation avec la classe visée.

Les conditions d'admission :

- Etre âgé(e) de 18 ans minimum
- Aptitude médicale hyperbare de moins d'un an à la date de fin de la formation.  **Délai obtention RDV**
- Disposer E3 ou E4 professionnel ou fédéral.


Tarifs :

Tarif pour les personnes titulaires d'un E3 ou E4 fédéral : 21 h – 3 jours – 937,65 €

Tarif pour les personnes titulaires d'un E3 ou E4 professionnel : 14 h – 2 jours – 625,10 €

Possibilités de financement :

AIF Pôle emploi – CPF – OPCO – Employeur – Autofinancement

 **Anticiper vos démarches de demande d'aide au financement est nécessaire. Nous pouvons vous accompagner dans ces démarches mais aucunement les traiter à votre place.**

Vos contacts :

Référent pédagogique :

M. BOYER Laurent – Coordonnateur – laurentboyer@plongee-cap.com

Gestion administrative :

En amont de votre formation :

Sabine BOURGES - 0296236671 - sabine@plongee-cap.com - 54 Corniche de Goas Trez – 22560 TREBEURDEN.

Sur site pendant votre formation :

Laura HALTY – 0559480718 - centre@plongee-hendaye.net – Zone technique du port de pêche - Boulevard de la baie de Txingudi – 64700 HENDAYE.

Accessibilités :



Nos infrastructures et nos formations sont accessibles aux personnes à la mobilité réduite ou autres handicaps. Les spécificités de nos formations nécessitent de disposer d'une aptitude médicale hyperbare afin d'y accéder. Le médecin délivrant donc cette aptitude est seul habilité à émettre un avis favorable ou défavorable quant à l'accessibilité au cursus visé par le demandeur.

Inscription Passerelle De la Mention B

Dates de formation(s) : Merci de cocher la ou les cases correspondantes.

Dates pour E3 ou E4 Fédéraux :

15 au 17 mars 2021 1^{er} au 03 novembre 2021

Pour E3 Professionnels :

15 au 16 mars 2021 1^{er} au 02 novembre 2021

Pour E4 Professionnels :

15 au 16 mars 2021 1^{er} au 02 novembre 2021

Afin de faciliter le suivi administratif de votre dossier merci de prendre le temps de compléter l'ensemble des items ci-après.

Nom – Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :(.....)

Adresse
.....

Code Postal..... Ville :

Téléphone (où nous pouvons facilement vous joindre) :

Adresse mail :.....

Personne à prévenir en cas de nécessité (identité, lien et téléphone) :
.....

N° inscrit pôle emploi le cas échéant :

Modalité de financement :

CPF Pole emploi OPCO Employeur Autofinancement

Coordonnées financeur :

Désignation / Raison sociale :

Adresse de facturation :

Contact (Nom/Mail/Tél.):.....

Concernant le matériel de plongée :

L'ensemble du matériel de plongée peut vous être mis à disposition à l'exception des gants et des chaussons de plongée. Le fait d'en disposer de son propre matériel n'ouvre pas possibilité à baisse du coût de la formation.

Besoin matériel : Combinaison Gilet Détendeur

Merci de préciser : Taille : Poids : Pointure :

Besoin d'hébergement : Vous pouvez contacter le partenaire hébergement de la BFH, le centre de vacances Bella Vista : Rue Goyara, 64700 Hendaye tel 05 59 70 58 51 contact@cbe-horizon.fr

Documents à nous retourner pour valider votre inscription :

Par mail 2 semaines au plus tard avant début du stage :

Bulletin d'inscription.

1 photo d'identité couleurs.

Justificatif de votre niveau de plongée.

Aptitude médicale hyperbare de moins d'un an (à la date de fin de stage).

J'autorise le CAP à informatiser les renseignements fournis par ce bulletin pour un usage interne.

A..... Le/...../.....

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»

APTITUDE MEDICALE

Pour passer l'aptitude médicale hyperbare, quelles que soient la Classe et la Mention, le certificat médical doit être établi après examens complémentaires. Ces examens complémentaires sont définis à l'initiative du médecin que vous consulterez (*selon Arrêté du 28 décembre 2015 abrogeant diverses dispositions relatives à la surveillance médicale renforcée des travailleurs*).

Pour obtenir cette aptitude médicale :

- Prendre RDV chez un médecin fédéral de plongée ou hyperbare. Si vous êtes salarié et que vous passez cette formation dans le cadre de votre travail, prendre RDV auprès de votre médecin du travail. Le médecin que vous consulterez, vous délivrera les ordonnances vous permettant de passer les différents examens qu'il estime nécessaire de vous faire passer.
- Prendre RDV auprès de l'un des services médicaux cités ci-dessous. Ils vous proposeront une visite complète sur une journée. Sont cités ici les plus proches de notre base, liste non exhaustive :
 - Docteur Patrick RAGOT : 06.12.25.06.28
 - Centre Hospitalier de Lannion : 02.96.05.71.11.
 - Service du Docteur MEROUR en consultation externe.
 - Centre hospitalier Brest : 02.98.22.35.59
 - Centre médico sportif de Bretagne Sud : 02.97.06.98.95
 - Service du Docteur CHARLAND
 - Docteur AUBLIN Blandine centre de chavant – LYON : 04.72.80.07.63
Médecin hyperbare et du travail
 - Centre hospitalier Angers : 02.41.35.38.71
 - Centre médical subaquatique de Paris : 01.42.40.48.37
Médecin hyperbare et du travail

Il vous sera remis après cette visite un avis ou fiche (pour les médecins du travail) d'aptitude médicale à l'hyperbarie en y précisant la mention et la classe. Les médecins cités ci – dessus disposent de leur propre imprimé type. Si le médecin que vous consulter n'en dispose pas vous trouverez ci-après des formulaires types à leur soumettre.

AVIS MEDICAL

AUX INTERVENTIONS EN MILIEU HYPERBARE

Je soussigné(e) Docteur _____

Médecin de la plongée Médecin hyperbare Médecin du sport
(Cocher la ou les cases appropriées (s))

Certifie, après l'avoir examiné(e) que :

M. - Mme – Melle

NOM : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____

Est déclaré(e) : APTE INAPTE

Aux interventions hyperbares : CLASSE : _____ MENTION : _____

Date de limite de validité de cette décision :

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

Cachet du médecin

FICHE MEDICALE

AUX INTERVENTIONS EN MILIEU HYPERBARE

Je soussigné(e) Docteur _____ Médecin du travail,

Nom et adresse du service médical :

Certifie, après l'avoir examiné(e) que :

M. - Mme – Melle

NOM : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____

Employé(e) dans la société : _____

NE PRESENTE PAS DE CONTRE - INDICATION MEDICALE AUX INTERVENTIONS EN MILIEU HYPERBARE

Apte aux interventions hyperbares :

CLASSE :

MENTION :

Date de limite de validité de cette décision :

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

Cachet du médecin